

## **MAIRIE DU 4<sup>ème</sup> SECTEUR**

### **CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 8 avril 2015**

La séance du Conseil des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures 10, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4<sup>ème</sup> secteur.

*(M. MAZET procède à l'appel nominal.)*

**PRESENTS** : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN – CANICAVE – CARADEC – CATANEO – CAULE – CLAUDIUS PETIT - COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI – DJIANE – FARHI – FRANCESCHETTI – GEIER-GHIO – GINER – GOMEZ – HOCHFELDER – JACQUIER – JOUVE – LEVY MOZZICONACCI – MALRAIT – MARTINOD – MAZET – MENCHON – MERY – MORAINÉ – OURET – PALLOIX – PREZIOSI – RENAUD – RICCA – ROCCA-SERRA – ROGER – SCHILLING – VALLETTE – VANNUCCHI – VITALIS – VLASTO – ZAOUI.

**EXCUSES** : Mmes et MM. BATUT – GAUDIN – JOLLIVET – NOSTRIANO – VASSAL – TALZAC

*(Le quorum est atteint).*

**M. le Maire.**- Le quorum est atteint, j'ouvre la séance. En préambule, je voudrais féliciter les Conseillers départementaux issus de notre secteur, des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, élus les dimanches 22 et 29 mars, au premier rang desquels Mme Martine Vassal, désignée Présidente du Conseil départemental. *(Applaudissements).*

Je félicite également Laure-Agnès Caradec ; je ne vais quand même pas me féliciter moi-même... *(Applaudissements).*

J'aimerais aussi, de façon républicaine, saluer ceux des candidats issus de notre secteur qui n'ont pas rencontré le succès mais qui ont contribué au débat démocratique. (*Applaudissements*).

**\* Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2015 :**

**M. le Maire.**- Y a-t-il des observations ?

**Le PV de la séance du 8 décembre 2014 est adopté à l'unanimité**

**\* Examen des rapports :**

**Rapport n° 14-26989/11 DEEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN  
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Rénovation des  
aménagements du parc central de Bonneveine – 8<sup>ème</sup>  
arrondissement - Approbation de l'affectation d'autorisation de  
programme pour la réalisation des travaux.**

**Rapporteur : M. FRANCESCHETTI.**

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je profite de l'occasion de ce premier rapport pour vous souhaiter ainsi qu'à tous mes collègues élus un très bon anniversaire puisque, à quelques jours près, il y a tout juste un an, nous commençons cette mandature. Quelques-uns d'entre nous étaient même assis ici pour la première fois.

Revenons à cette première délibération. Le parc central de Bonneveine a été réalisé en 1971, bordé par l'avenue de Hambourg, la rue Marie-Louise, le parc Bortoli ou encore le MAC (Musée d'art contemporain). Ce parc urbain situé au cœur de très nombreuses résidences fait le bonheur de quantité d'usagers. Monsieur le Maire,

comme vous l'avez toujours demandé dès ce début de mandature : présence sur le terrain, écoute, proximité et réactivité sont notre quotidien. Nous avons rencontré tous les représentants des résidents et usagers, notamment avec mon Collègue, Maurice Talazac, que je remercie, et nous avons relayé leurs doléances quant à ce parc naturellement vieillissant :

- circulation et placettes à reprendre
- patrimoine arboré à rajeunir
- nuisances sonores à minimiser
- mobilier à remplacer.

J'ajoute la rénovation de l'éclairage en partie programmée cette même année même si cela ne fait pas partie du présent rapport. Aujourd'hui, sur proposition de l'Adjointe aux Espaces Verts de Marseille et de ses services dont je souligne ici toute la bienveillance à l'égard de notre secteur, je vous propose de voter une enveloppe de 300 000 € à destination de ces travaux échelonnés sur cinq ans.

Tel est l'objet de cette délibération que je vous prie, mes chers Collègues, de bien vouloir l'approuver. Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. CANICAVE.**- Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je me joins à vos félicitations pour ceux qui ont été élus et ont participé au débat démocratique. Cela fait aussi partie de la vie de la Cité.

Concernant ce rapport, je suis entièrement d'accord, il faut effectivement totalement rénover ce parc qui en a besoin, aussi bien pour les espaces verts, les infrastructures que le mobilier urbain. Cependant, je suis un peu étonné par la durée. Il est certain que la somme de 300 000 € est importante mais j'ai peur qu'avec cette somme échelonnée sur cinq ans (60 000 € par an), on n'arrive pas à faire grand-chose et qu'au bout de ces cinq ans, on soit obligé de revoter une délibération. Ce parc est utile aux Marseillais, il est assez fréquenté. Son état nécessite plus que des travaux. En effet, les dalles de béton au sol sont toutes relevées, les

chicanes manquantes servent, malheureusement, aux cyclomoteurs ou aux véhicules deux-roues... Il est rare que pour de telles sommes (certes importantes mais pas tant que ça), on soit obligé de planifier des travaux sur cinq ans. J'ai peur que les nouveaux travaux soient assez vite dégradés si tout n'est pas fait rapidement, peut-être pas les espaces verts mais tout ce qui est infrastructures et mobilier urbain. Cela justifierait sans doute d'aller plus vite. Je sais que cela n'est pas forcément de votre ressort mais je voulais le signaler.

**M. le Maire.**- On prend bonne note de vos observations. Cet étalement doit sans doute tenir aux travaux de nature spécialement horticole, mais ça n'est que mon avis. Je n'ai aucune certitude à cet égard. Je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n°14-26989/11 DEEU est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 15-27285/12 DS**

**DIRECTION GÉNÉRALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Transport des enfants et des jeunes accueillis dans les structures situées dans les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements vers les équipements sportifs, les parcs et espaces naturels de Marseille.**

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale de la Valorisation des Equipements, Direction des Sports. Il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver le renouvellement des marchés de transport pour les enfants des écoles des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements entre autres secteurs. Ces transports leur permettent de se déplacer vers les équipements sportifs et espaces naturels de Marseille. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des interventions ?

**Mme PALLOIX.-** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je profite de ce rapport pour signaler qu'en matière de transport collectif pour les élèves, il faudrait essayer de voir s'il n'est pas possible de trouver des endroits plus proches que ceux d'aujourd'hui. Du fait des très nombreux embouteillages, les enfants n'ont pas toujours le temps de se rendre au stade ou à la piscine. Ils sont obligés de revenir avant même d'avoir pu profiter des équipements car l'heure est passée. Cela arrive souvent. Étudier la cartographie et éviter d'emmener les enfants du 8<sup>ème</sup> arrondissement, par exemple, à la piscine de Gémenos serait une bonne chose car c'est vraiment très difficile à gérer. De surcroît, les enfants sont plus ou moins mécontents puisqu'ils ne peuvent pas se baigner. Il me semble qu'autour de nous, des infrastructures existent qui pourraient permettre un transport moins long et moins pénible.

**M. le Maire.-** Je vous remercie de vos observations. S'il n'y en pas d'autres, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n°15-27285/12 DS est adopté à l'unanimité.**

### **Rapport n° 15-27302/13 DMLN**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET  
EXPANSION - DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU  
NAUTISME – SERVICES DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES –  
approbation d'un nouveau tarif pour les sachets repas servis sur les  
bases nautiques municipales.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet la livraison de sachets repas *via* les marchés du Service du protocole pour les enfants ayant des activités sur les bases nautiques, et en attendant la conclusion d'un prochain marché de denrées. Le tarif est de 3,50 € par sachet. Ce dernier contient un sandwich ou une salade, une

barre chocolatée, un dessert et une bouteille d'eau. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**Le rapport n°15-27302/13 DMLN est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27342/14 DIRCA**

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD –  
Mise hors d'eau et rénovation de l'École nationale Supérieure de Danse, 20, boulevard Gabès - 8<sup>ème</sup> arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.**

Rapporteur : M. DETAILLE.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale Valorisation des Equipements, Direction des Constructions et de l'Architecture, pour la mise hors d'eau et la rénovation de l'Ecole Nationale Supérieure de Danse située tout près d'ici, 1 boulevard de Gabès. Ce rapport a pour objet l'approbation de travaux pour l'Ecole de Danse et concerne l'étanchéité, la modernisation, la mise en conformité des installations et le ravalement des façades pour un coût de 550 000 €. Je vous prie, mes chers Collègues, de bien vouloir voter ce rapport.

**Le rapport n°15-27342/14 DIRCA est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27343/15 DIRCA**

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD –  
Désamiantage et réfection de la couverture en plaques fibro-ciment du groupe scolaire Pointe rouge, 10, boulevard Piot – 8<sup>ème</sup> arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.**

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport propose des travaux sur l'un des bâtiments du groupe scolaire Pointe rouge qui dispose d'une couverture en fibro-ciment avec présence d'amiante. Il convient donc de remplacer cette couverture avec un retrait des matériaux et leur remplacement. Le montant de ces travaux est estimé à 150 000 €. Je vous demande de voter ce rapport.

**M. le Maire.**- Y-a-t-il des demandes d'interventions ?

**Le rapport n°15-27343/15 DIRCA est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15\_27325/16 DGUP**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET  
EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE  
SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE –  
DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE – approbation de dénomination  
des voies.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Commission des noms de rues proposant au Conseil Municipal un certain nombre de désignations de voies parmi lesquelles six concernent notre secteur. Quatre sont des voies sans nom réalisées dans le cadre des travaux des nouvelles constructions aux abords du stade Vélodrome. Il est proposé :

↳ Allée Ray Grassi (un boxeur poids plume décédé des suites de blessures qu'il avait reçues au cours d'un combat) pour désigner le prolongement de cette allée existante jusqu'au boulevard Raymond Teissere.

↳ Allée Marcel Leclerc, nom d'un président de l'Olympique de Marseille.

**M. le Maire.**- C'était le grand-père de Mme Caradec.

**M. DJIANE.**- Je ne le savais pas.

↳ Rond-point du Docteur Robert Villani, qui était un chirurgien de talent, Conseiller municipal, Adjoint aux sports de la ville de Marseille.

↳ Esplanade Mario Zatelli, joueur et entraîneur de l'OM, située au pied des tribunes Ganay.

↳ Sur la rue Audemar Tibito, la place Florence Arthaud. Je n'insiste pas, malheureusement, elle a fait la Une de l'actualité au mois de février.

↳ Le square Yves Kohler (pilote de canadair) et Georges Bérujeau (mécanicien) décédés le 4 août 1983 dans le crash de leur avion alors qu'ils combattaient un feu dans le massif Marseilleveyre Tous les ans, à cette date, on commémore leur mémoire.

Je vous remercie d'adopter ce rapport.

**M. MENCHON.**- Bonsoir. La dénomination de la place Florence Arthaud a été demandée par les habitants de la Madrague et Yves Galtier, Président du CIQ de la Madrague. J'apprécie que Jean-Claude Gaudin se joigne à cette demande. C'est un honneur qu'il apparaisse dans le tableau comme étant le demandeur de la dénomination de cette place mais je souhaiterais, par respect pour les habitants qui ont été les voisins et les amis de Florence Arthaud, que l'on rectifie en indiquant dans le tableau que c'est à la demande du CIQ de la Madrague et de ses habitants que cette place portera le nom Florence Arthaud.

**M. le Maire.**- Ce sont les élus qui demandent. C'est donc Jean-Claude Gaudin qui a demandé que la place située au bas de la rue Audemar Tibido, en contrebas du restaurant « Chez Aldo », porte le nom de Florence Arthaud. Il en a saisi le Président de la Commission des noms de rues, Jean-Luc Ricca. Ce dernier a eu la délicatesse, quelle que soit la carrière politique réalisée, de demander son avis au Maire des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>



arrondissements. J'ai immédiatement donné mon accord. C'est ainsi que les choses se font, là et ailleurs.

**M. MENCHON.**- Il me semblait, comme Mme Danielle Lombard, Présidente de CIQ apparaît aussi sur le tableau pour le nom d'une autre voie, que cela permettait de faire apparaître Yves Galtier, Président du CIQ de la Madrague. Si je me trompe...

**M. le Maire.**- Je vous ai donné l'explication. Il arrive souvent que les Présidents de CIQ fassent connaître leurs demandes. Chaque fois que l'on estime que c'est légitime, on suit cet avis. Yves Galtier a en effet eu cette idée mais on n'a attendu personne pour donner à une place le nom de Florence Arthaud. J'ai même une autre idée qui m'a été soufflée par d'autres habitants (j'en connais aussi) ainsi que par Mme Caradec. Vous êtes bien placé pour l'avoir noté, Monsieur Menchon : le quai situé devant la maison de Florence Arthaud ne porte pas de nom. Peut-être pourrait-on envisager de lui donner le nom de Florence Arthaud ? Cela ne dépend pas que de la Commission des noms de rues. J'en ai saisi le Président de la Commission des noms de rues qui, lui-même, va saisir les autorités compétentes, sauf erreur de ma part, la Préfecture maritime. Monsieur Ricca, vous complétez si je me trompe ou si je suis imprécis. En tout cas, je n'ai pas attendu que quelqu'un me souffle cette idée.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Mme LEVY MOZZICONACCI.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, je ne pensais pas intervenir sur ce point. Cependant, il aurait été également élégant de m'associer à cette proposition. J'ai en effet moi-même interpellé M. Gaudin très tôt le matin. Cela a d'ailleurs été rapporté par la presse. Aujourd'hui, on est tous associés et, d'ailleurs, M. Ricca a eu ma demande dans l'instant. Cela aurait été tout aussi élégant d'associer le groupe socialiste à cette demande. N'est-ce pas Monsieur l'Adjoint ?

**M. RICCA.-** Effectivement, Monsieur le Maire, j'ai tout de suite été saisi, après le décès de Florence, par beaucoup de personnes : le Maire, vous-même, Mme Lévy Mozziconacci (je le confirme) ainsi que par Yves Galtier qui, dans l'heure ayant suivi le décès de Florence, m'avait envoyé un mail auquel j'ai immédiatement répondu avant même que les médias s'emparent de cette proposition. Il n'y a aucune malice dans la rédaction de ce tableau. Je l'ai moi-même validé. Je travaille quotidiennement avec mes services. Le Maire de secteur est le patron. On aurait pu (vous en avez fait la remarque pour Mme Lombard) associer l'ensemble des personnes mais cela aurait été relativement lourd car beaucoup de monde, suite à l'annonce de son décès par médias interposés, a émis ce souhait. Jean-Claude Gaudin est le Maire de cette Ville depuis 1995 et porte, me semble-t-il, à l'unanimité la parole des Marseillais. Si le Maire en est d'accord, on pourra ajouter toutes les personnes concernées mais le tableau risque d'être conséquent.

**M. le Maire.-** Monsieur Ricca, on va rester raisonnable. On va laisser Jean-Claude Gaudin. Tous ceux qui voudront faire savoir qu'ils se sont associés à cette demande le feront. Ils n'ont déjà pas manqué de le faire par voie de presse. Tout le monde l'aura retenu. On pourrait ajouter Dominique Tian, Didier Réault, un certain nombre de grands navigateurs et écrire une liste de dix mille noms ayant eu cette idée ou soutenu cette proposition. En l'espèce, comme dans d'autres domaines, le Maire de Marseille représentera l'ensemble des Marseillais.

Je sou mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n°15-27325/16 DGUP est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27334/17 DSFP**

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE – Approbation des subventions en nature**

**accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, il est proposé d'attribuer des subventions à des associations, structures ou organismes dont l'activité présente un intérêt général en œuvrant dans divers domaines comme le sport, la citoyenneté et la culture. Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, est concernée l'association CFAAH 13, Centre de Formation pour l'Apprentissage Agricole et Horticole des Bouches-du-Rhône. La subvention annuelle accordée s'élève à 25 960 €. La période d'attribution est pour neuf ans à compter de la signature du renouvellement du titre d'occupation. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

**M. le Maire.**- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport n°15-27334/17 DSFP est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 14-27021/18 DIRCA**

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS –  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE –  
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD – Rénovation du  
système de traitement d'air, de climatisation et de chauffage de la  
bibliothèque de Bonneveine, 124, avenue d'Hambourg –  
8<sup>ème</sup> arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation  
de l'autorisation de programme relative aux travaux.**

Rapporteur : M. DETAILLE

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport concernant la bibliothèque de Bonneveine, de la climatisation et du chauffage. Il est proposé d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission

Action Culturelle de l'année 2009 à hauteur de 110 000 € pour les travaux relatifs à la rénovation du système de traitement de l'air, de la climatisation et du chauffage de la bibliothèque de Bonneveine portant ainsi le total de l'opération de 170 000 à 280 000 €. Je vous propose de bien vouloir voter ce rapport.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des demandes de parole ?

**M. CANICAVE.**- Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je partage l'avis de l'Adjoint qui vient de nous présenter ce rapport : ces travaux sont en effet nécessaires. Cependant, là aussi, j'ai une petite inquiétude. Dès 2009, une autorisation de programme de 134 000 € a été votée pour les mêmes raisons, à savoir la réfection de la climatisation, du chauffage et de la qualité de l'air. Six ans déjà que le problème est arrivé. En 2011, on a revoté une autorisation de programme de 11 000 €, donc en l'augmentant un peu car les choses n'étaient pas améliorées. Aujourd'hui, en 2015, on nous propose de revoter une affectation d'autorisation de programme d'un montant de 280 000 €. Je suis tout à fait d'accord. Le rapport indique que ce sera budgété sur les années où ces travaux seront réalisés. C'est signe que le problème est réel. Ceux qui connaissent la bibliothèque de Bonneveine savent qu'effectivement, des problèmes liés à la climatisation et au chauffage existent. Depuis six ans, on vote allègrement dans ce Conseil d'arrondissements et en Mairie centrale des autorisations de programme. Il ne s'agit pas de décision de travaux. Là encore, le rapport indique « *dans les années prochaines, à réaliser* », sans que rien ne soit précisé. Si c'est vraiment nécessaire (et il me semble que c'est le cas), il faudrait peut-être avancer sur ce dossier. Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Monsieur Detaille peut, peut-être, répondre même si la lecture du rapport nous apporte les réponses. Les études d'exécution menées suite aux délibérations auxquelles vous faisiez allusion ont démontré l'exigence de travaux supplémentaires, notamment la réfection de l'étanchéité du toit terrasse, l'isolation thermique ainsi

qu'une évolution de la réglementation. C'est pour prendre en compte la nécessité de ces travaux complémentaires que nous augmentons l'enveloppe de l'autorisation de programme. Qu'aurait-on dit si l'on avait dépensé l'argent et qu'après, on s'était aperçu qu'il fallait tout refaire ?

Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport n°14-27021/18 DIRCA est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27373/19 DS**

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS –  
DIRECTION DES SPORTS – Stade Delort – Approbation du  
Règlement Intérieur et création de tarifs**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, avec ce rapport, je vous propose d'approuver le Règlement Intérieur du stade Delort afin de régler et d'assurer le bon fonctionnement des manifestations qui s'y dérouleront. Je vous remercie.

**M. CANICAVE.**- Monsieur le Maire, désolé de reprendre la parole, mais je ne le ferai pas si souvent. Concernant ce rapport technique, je ferai deux remarques dont la première est une remarque de forme. Il est dit, dans le rapport, que les tarifs sont annexés. À titre personnel, je ne les ai pas eus mais peu importe.

On connaît tous le stade Delort, sa rénovation est une réussite. Il est proposé un contrat de location pour toutes les manifestations sportives ou culturelles ou spectacles qui pourraient s'y passer. À la lecture de ce Règlement Intérieur, je vous lis la phrase qui m'a énormément choqué...

**M. le Maire.**- Quel article ?

**M. CANICAVE.**- Article 8, le dernier paragraphe que je lis. Je ne change pas un mot : « *Un total de 200 places gratuites par jour de*

*manifestations pour la tribune centrale et de 1000 places gratuites par jour de manifestations pour chacune des tribunes latérales (cela fait 400 places en tout, soit 10 % de la capacité du Stade Delort) seront réservées à la Ville de Marseille et les billets correspondants devront parvenir au Cabinet de l'Elu Délégué au Sport dès l'édition des billets. ».* Est-il possible que 10 % des places d'un spectacle ou d'une manifestation sportive soient à remettre directement au cabinet d'un Elu ? Je sais que la Ville de Marseille, chaque fois que des manifestations sont organisées, bénéficie de places distribuées au gré de votre majorité, souvent pour des enfants. Ce n'est pas le fait que la Ville de Marseille bénéficie de places qui me choque, mais que 400 places (10 % de la capacité du stade Delort) soient affectées à la distribution suivant la volonté de la Ville de Marseille me semble beaucoup. Cela ne sera-t-il pas rédhibitoire pour organiser des spectacles ? En effet, 10 % des places, c'est en gros la marge de bénéfice ou de manœuvre des organisateurs de spectacles. De surcroît, que cela soit donné directement au Cabinet de l'Adjoint aux Sports me semble un peu surprenant. Il aurait carrément pu mettre son adresse personnelle et son numéro de téléphone, pourquoi pas ?

**M. le Maire.-** On prend bonne note de vos observations. Je vous répondrai que, personnellement, cela ne me choque pas. D'ailleurs, les différents rapports de la Chambre Régionale des Comptes sur les différentes Collectivités territoriales n'ont jamais fait d'observation à la Ville de Marseille sur l'utilisation de ces places, notamment au profit d'associations et de clubs sportifs. Cela n'a pas été le cas pour d'autres Collectivités territoriales à la gestion desquelles vous avez été associé. Nous essayons, au contraire, de faire profiter gratuitement un certain nombre de publics de ces spectacles sportifs ou culturels. Sans ce type de dispositions, ces publics n'y auraient pas accès. On va donc continuer ainsi tout en ayant pris bonne note de votre remarque. Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n°15-27373/19 DS est adopté à l'unanimité.**

**(3 abstentions : M. MENCHON, Mme LEVY MOZZICONACCI et M. CANICAVE.)**

**Rapport n° 15-27386/20 DEEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN –  
SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE –  
DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Présentation du  
rapport sur la situation en matière de Développement Durable pour  
l'année 2014.**

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

Monsieur le Maire, chers Elus, Mesdames et Messieurs, ce rapport est la présentation de la situation en matière de développement durable pour l'année 2014. Il est proposé de prendre acte du rapport annuel du développement durable pour la Ville de Marseille pour l'année 2014 annexé au présent rapport. Ce rapport présente un bilan de politique publique (orientations et programmes) mis en œuvre par les Collectivités sur le territoire, ainsi qu'un bilan sur les actions conduites au regard de cinq finalités liées au développement durable :

1/ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

2/ La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.

3/ La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations.

4/ L'épanouissement de tous les êtres humains.

5/ La dynamique du développement suivant les modes de production de consommation responsable.

La loi ne fait pas obligation de débat ni de vote de ce rapport.

Merci.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PALLOIX.**- On peut quand même s'exprimer sur le rapport ?

**M. le Maire.**- Évidemment. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de vote qu'il n'y a pas de possibilité d'intervention.

**Mme PALLOIX.**- On peut donc un peu intervenir.

**M. le Maire.**- Et même longuement, si vous le voulez. C'est toujours un plaisir Madame Palloix.

**Mme PALLOIX.**- On parle de développement durable et d'engagement national pour l'environnement. Franchement, si le sujet n'était pas aussi grave, j'aurais envie de sourire. En effet, on pourrait reprendre les cinq points énumérés par ma Collègue et en voir la contrepartie. Ici, à Marseille, on marche sur la tête, et c'est très grave de conséquences à la fois pour la santé et justement pour l'environnement et la biodiversité. On a tout fait pour avoir un Parc national des calanques et essayer au moins de préserver cet environnement, ces sites-là. Il me semble que, dans Marseille, malheureusement, ça n'est pas trop le cas. Je ne prends que notre secteur, je ne vais pas aller jusqu'au parc Longchamp, avec l'exemple du Jardin Michel Lévy...

**M. MALRAIT.**- Oh !

**Mme PALLOIX.**- C'est un cas d'école pour ce rapport justement. Après, je prendrai un autre exemple et il y aura, là aussi, des « oh » mais vous me connaissez... Ne soyez pas étonnés quand même ! Quand on parle de tunnel, ça n'est pas dans ce cadre-là.

En revanche, sur le Plan de Déplacement Urbain, j'estime que, pour l'instant, on a vraiment des longueurs et des longueurs de retard par rapport à d'autres villes. Il ne faut jamais regarder les autres mais



quand ils font bien les choses, il faut au contraire prendre exemple. Sur le retard pris, notre secteur détient le pompon car le quartier de Rabatau est considéré comme le plus pollué de Marseille. Je veux bien des termes, des mots, qui donnent envie mais ils ne font que donner envie. En effet, concrètement, sur le terrain, on constate autre chose. Certains braves gens sont contre, on le voit du côté du 9<sup>ème</sup> arrondissement avec le bassin Ganay. À un moment donné, ils disent : « Attendez, laissez-nous un peu de chlorophylle ! Vous rigolez, on va encore construire là ? » On les regarde, on leur sourit et on leur répond que « *comme on a été élu, on fait ce que l'on veut* ». Ce n'est donc pas la peine d'essayer de faire quoi que ce soit. Cela me trouble. Vous parlez de démocratie mais, quelque part il me semble que l'on a oublié d'entendre et d'écouter.

**M. le Maire.**- Avant de vous répondre, je donne la parole à M. Menchon. Je répondrai globalement.

**M. MENCHON.**- On parle de développement durable. J'avais déjà voté contre le rapport l'an dernier. Les choses n'ont pas trop évolué. Vous me dites que Jean-Claude Gaudin est Maire depuis vingt ans.

**M. le Maire.**- Cela vous « arrache », mais c'est ainsi !

**M. MENCHON.**- Cela « m'arrache » ! Vous parlez comme les jeunes, Monsieur MORAINÉ. J'en ai 24 par classe qui parlent ainsi, qui sont soucieux de leur avenir et sont conscients que la Ville de Marseille bat des records de pollution atmosphérique et d'embouteillages, ce qui entraîne des coûts sur la santé. Si l'on raisonne en termes d'économie globale, investir dans la fin du « tout voiture » permettrait peut-être de faire des économies aux contribuables. Le boulevard Urbain Sud avance aujourd'hui, il va encore prioriser les déplacements en voiture même s'il est accompagné...

Monsieur Méry, s'il vous plaît, je vous donne le micro après...

**M. le Maire.**- Vous confondez, il n'a rien dit !

**M. MENCHON.-** Excusez-moi, c'est M. Malrait qui proteste quand on prononce le nom de square Lévy ! Parlons-en ! La trame verte dans cette ville se réduit à peau de chagrin. Nous faisons partie des villes en Europe qui ont le moins de quantité de mètres carrés d'espaces verts par habitant, et c'est anormal. En effet, les espaces verts permettent de faire diminuer la température en ville ainsi que de faire un usage modéré des climatisations qui sont très polluantes. Les trames vertes de proximité permettent aussi de bien vivre et de réduire l'insécurité en ville ; tout un tas de points qui ne sont pas vus par la Municipalité. Je rappelle que, quand on se promène dans la rue et que nous croisons cent Marseillais, pas plus de onze ont voté pour nous. Cela nous invite donc à les écouter un peu plus. Quand ils veulent sauver un jardin de proximité, qu'un boulevard Urbain Sud se fasse en mode doux uniquement en préservant le Jardin de la Mathilde même s'il n'est pas sur notre secteur, ou les jardins familiaux ou la pinède du Roy d'Espagne et éviter qu'ils ne viennent ajouter de l'encombrement voitures aux traditionnels embouteillages de la Pointe Rouge, il faut peut-être un peu les écouter. C'est une question de bon sens.

**M. le Maire.-** Il me semblait, Monsieur Menchon, que moins de onze Marseillais sur cent avaient voté pour vous, beaucoup moins (je vous invite donc à refaire vos calculs) et, pour nous, beaucoup plus ! Ceci mis à part, je vais reprendre mon opinion, et vous avez le droit de répéter le vôtre à chaque Conseil d'arrondissements. Cela ne m'empêchera probablement pas de répéter la mienne à chaque fois : la démocratie est certes un système imparfait mais on n'en a pas trouvé de meilleur. Vouloir remplacer la démocratie, c'est-à-dire la décision des élus sous le contrôle de la justice, par la soi-disant « démocratie participative » qui n'est que le rassemblement de quelques personnes dans des groupuscules protestataires n'est pas un bienfait pour la démocratie. C'est en tout cas notre position et nous n'en changerons pas.

Vous avez abordé deux ou trois sujets sur lesquels je reviens rapidement. Concernant le square Michel Lévy, on s'est exprimé à maintes reprises. Les Elus ont décidé, les décisions de justice ont validé, l'affaire est entendue.

Madame Palloix, concernant les constructions et notre supposé manque d'écoute (Laure-Agnès Caradec en charge de ces questions à la Marie centrale complètera), je n'ai jamais refusé une demande de rendez-vous ou d'explication. Sans le crier sur les toits, quelques collectifs ou associations ou voisins ont été reçus ici à propos de programmes qui les inquiétaient. Ils sont repartis extrêmement satisfaits car ils ne sont pas venus animés par des raisons politiciennes et pour dire « non, non, non » mais bien pour avoir des garanties, être rassurés ou voir un programme amélioré. Le procédé de médiation que Laure-Agnès Caradec et moi-même avons pu mettre en œuvre en recevant, d'un côté, les riverains inquiets, et de l'autre les promoteurs, a permis de trouver des solutions. On peut être contre la construction de tous les logements ! Ensuite, il ne faut pas venir dire que l'on ne trouve pas à se loger dans cette ville. Oui, il faut construire, oui, nous continuerons à le faire dans cette Ville ! Nous en avons besoin. Si cinquante ans auparavant, on n'avait pas construit, la Ville n'aurait pas connu le développement d'aujourd'hui.

Quant aux espaces verts, Laure-Agnès Caradec complètera si nécessaire puisqu'elle était en charge de cette délégation sous la précédente mandature. Avec les idées politiques que vous représentez les uns et les autres, vous avez dirigé cette Ville pendant trente-trois ans et il n'y a eu pas la création d'un seul espace vert dans cette Ville. Le premier qui l'a fait, c'est Jean-Claude Gaudin en créant le Parc du 26<sup>e</sup> Centenaire pendant que les communistes s'acharnaient à vouloir garder, en intervenant auprès de leur ministre Gayssot, un *no mans' land* plutôt qu'un espace vert ! On a des idées que l'on essaie de mettre en place.

Finalement, on ne fait pas si mal que ça et, visiblement, les électeurs nous le rendent bien.

**Mme PALLOIX.**- (*Inaudible*)

**M. le Maire.**- Quant au fait d'enfourer les voitures plutôt que de les laisser en surface, ça n'est peut-être pas la panacée, mais c'est quand même mieux pour la respiration !

**Mme PALLOIX.**- Pas de problème...

**M. le Maire.**- Vous vous êtes exprimée, Madame Palloix, la parole est à Mme Caradec.

**Mme CARADEC.**- J'apporte un complément à ce que vient de dire excellemment le Maire de secteur. On est dans la deuxième ville de France. On a un point mort à une production de 1 500 logements si on ne veut pas perdre un habitant. Notre PLH donne comme objectif 5 000 logements par an. Tout le monde l'a voté, c'est su de tout le monde. Monsieur Menchon, quand vous venez nous donner des leçons sur la densité, je vous rappelle que la loi de Mme Duflot (une verte, votre Collègue) a supprimé le COS pour que l'on densifie un peu plus les villes. Soyez cohérent avec vos dirigeants de parti.

S'agissant des espaces naturels, sur 24 000 hectares que compte la Ville de Marseille, 10 000 sont en espaces protégés. Concernant le Parc des calanques, c'est quand même MM. Gaudin et Teissier qui l'ont fait ! Il me semble donc que l'on n'a pas de leçon à recevoir !

**M. le Maire.**- Bravo ! Il n'y a rien à ajouter à ce qui vient d'être fort bien dit. On ne va quand même pas se lancer dans un débat, Monsieur Menchon ! Allez-y, vous avez la parole, c'est mon jour de bonté.

**M. MENCHON.**- Un objectif de 5 000 habitants par an, c'est très bien, sauf que l'on en est à 24 et que la Ville n'est pas du tout attractive ! Vous me dites que l'on est à 24 habitants par an...

**M. le Maire.**- 24 habitants par an qui votent pour vous ! Vous y revenez encore !

**M. MENCHON.**- Nous ne sommes qu'à 24 habitants par an, Monsieur Moraine, pas 5 000.

**M. le Maire.**- Comment, 24 habitants par an ?

**M. MENCHON.**- Nous ne gagnions que 24 habitants par an.

**M. le Maire.**- Vous devriez moins fréquenter M. Mennucci. Vous l'avez trop fréquenté, vous êtes élu grâce à lui d'ailleurs. Visiblement, vous prenez les chiffres chez lui mais ils sont faux.

**M. MENCHON.**- Non, je les prends à l'INSEE. Il y a aussi 24 000 logements vides. On pourrait rénover et réhabiliter le centre-ville. Actuellement, nous avançons autour du boulevard Urbain Sud sur une zone où les gens ont choisi de venir vivre parce qu'il y avait une densité moyenne, voire faible, et de nombreux arbres. Aujourd'hui, on construit immeuble sur immeuble et les gens n'apprécient pas de voir leur cadre de vie changer alors qu'il y a des logements vides ailleurs. C'est aussi simple que cela. Que nous ne soyons pas d'accord sur le sujet, certes, et je n'ai en effet pas l'intention de vous convaincre et, quand je dis qu'il n'y a que 11 personnes, c'est en fait 11,27 % de personnes qui ont voté pour vous. Bien sûr, il y en a moins pour moi. Je dis simplement que cela doit nous inviter à écouter les gens qui vivent dans cette Ville et ne vont même plus se déplacer pour aller aux urnes.

**M. le Maire.**- Je préfère encourager ceux qui vont voter que ceux qui ne votent pas. Là aussi, visiblement, nos positions sont éloignées. Ce rapport n'est pas soumis aux voix, c'est juste une information. Il n'y a donc pas à voter.

### **Rapport n° 15-27411/21 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -**

**Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre, Fédération des Associations des Commerçants du Centre-Ville de Marseille pour la réalisation de son programme d'animation du Centre-Ville en 2015 – Approbation d'une convention.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, il est proposé d'approuver la convention entre la Ville et la Fédération des Associations des Commerçants Marseille Centre chargée de redynamiser le centre-ville qui regroupe 19 associations de commerçants et de lui attribuer une subvention de 150 000 € pour la réalisation de son programme d'animation en 2015, avec notamment pour notre secteur :

- « Le tramway prend l'art », rue de Rome ;
- l'opération « Antiquité, Design et Jazz », quartier des antiquaires ;
- le festival « Street Art » cours Julien.

Ces manifestations auront lieu en mai, juin et juillet de cette année. Il vous est demandé d'approuver ce rapport.

**M. le Maire.**- S'il n'y a pas d'intervention, le rapport est soumis au vote.

**Le rapport n°15-27411/21 DPE est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27417/22 DEEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN –  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades  
dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) – Attribution  
du subventions aux propriétaires privés dans le cadre des**

**injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la liste des axes prioritaires concernant les ravalements de façades a été complétée par les délibérations du 7 octobre 2014 et du 16 février 2015. Le cours Pierre Puget a été ajouté à cette liste sur un total de 56 336,30 € de subventions concernant 66 dossiers. Notre Mairie de Secteur est concernée par deux dossiers : les immeubles du 67 et 89 cours Pierre Puget pour un montant de 8 025, 39 €. Je vous demande de voter ce rapport.

**M. le Maire.-** Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Sans demande d'intervention, je sou mets le rapport au vote.

**Le rapport n°15-27417/22 DEEU est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27436/23 DIRCA**

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS –  
DIRECTION DE CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE –  
SERVICES ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Opération de  
création d'un groupe scolaire dans la ZAC du Rouet – Rue Charles  
Allé – 8<sup>ème</sup> arrondissement – Validation de l'avant-projet définitif –  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative  
aux travaux – Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise  
d'œuvre passé avec le groupement Architectes Cactus / Rey Lucquet  
/ Berim / Adret / Atelier Rouch / Kanope.**

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, mes chers Elus, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne la Délégation Générale Valorisation des Equipements, Direction des Constructions et de l'Architecture et concerne la création du groupe scolaire dans la ZAC du Rouet, rue Charles Allé

dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Par délibération 140446 E CSFF du 30 juin 2014, le Conseil Municipal, sur proposition du jury, désignait le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre. Le marché a été signifié le 28 août 2014. Aujourd'hui, il est proposé d'approuver l'avant-projet définitif remis par le maître d'œuvre, l'affectation de l'autorisation de programme mission vie scolaire, crèches et jeunesse, année 2015, pour un montant de 10,5, M€ et l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant le coût prévisionnel à 7 872 427,44 €. Je vous demande de voter ce rapport.

**M. le Maire.**- Merci, Madame Caule. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PALLOIX.**- Monsieur le Maire, deux petites questions. D'une part, va-t-on avoir l'avant-projet, car personnellement je n'ai que l'avenant ?

**M. le Maire.**- On peut l'avoir. Il m'a d'abord été présenté, puis j'ai invité le Président du Comité d'Intérêt de Quartier et la directrice de l'école ainsi que la Présidente de l'Association des parents d'élèves à venir assister à une présentation. Seul le Président du Comité d'Intérêt de Quartier est venu. Cependant, à la décharge des autres personnes, ce soir-là, il me semble qu'il y avait un conseil d'école. Je propose donc de faire une autre présentation à laquelle on conviera les responsables de l'opposition. Je n'y vois aucun inconvénient.

**Mme PALLOIX.**- Je vous remercie. D'autre part, sur le mode de construction puisque le premier projet (qui date de quelques années, vous n'étiez pas là, Madame Caule) était en HQUE, aujourd'hui de quelle manière va-t-il se faire ? Non pas parce que c'est en haute qualité environnementale (ce qui est bien sûr très important) mais parce que ce mode demande, étape par étape, à avoir une concertation du corps enseignant, de l'Association des parents d'élèves et des salariés des écoles environnantes. Ces derniers risquent en effet d'être concernés par cette école. J'aimerais savoir si cela concerne cette école et si l'on peut



avoir, à partir du moment où les premiers coups de tractopelle vont avoir lieu, un calendrier de mise en place avec le maître d'œuvre pour pouvoir systématiquement venir voir l'avancée des travaux et si cela correspond bien aux besoins qui changent du fait des rythmes scolaires ? Pourra-t-on anticiper et ne pas être toujours le nez sur l'événement ? Cela évitera de constater que les choses ont été mal faites et qu'il faut casser pour réparer les erreurs. Il me semble que c'est bien de partir de zéro pour cheminer ensemble.

**Mme LEVY MOZZICONACCI.**- En complément des propos tenus par Mme Palloix (j'ai posé cette question plusieurs fois sans obtenir de réponse), le plan qui va permettre à ce groupe scolaire de voir le jour a-t-il été réévalué ou se sert-on de plans réalisés quelques années auparavant ? A-t-on réévalué le plan en fonction des besoins qui, on le sait, ont changé en termes de locaux scolaires, notamment du fait de la nouvelle organisation de l'accompagnement du rythme de l'enfant ? Telle est la question que je pose sans réussir à avoir de réponse.

**M. le Maire.**- C'est la première fois que vous me la posez, et vous allez avoir la réponse tout de suite ! Ainsi, vous ne serez pas venue pour rien !

**Mme LEVY MOZZICONACCI.**- Je ne viens jamais pour rien.

**M. le Maire.**- Tant mieux, si vous considérez ce Conseil constructif. Je le prends comme un compliment à mon égard, que vous n'avez pas formulé mais que vous aviez envie de formuler !

S'agissant de votre question, les plans en PLU ont été réévalués puisqu'il s'agit d'un nouvel appel à projets. C'est donc un projet totalement nouveau. Lorsque la présentation sera faite, et je demande qu'elle soit privée (je ne veux pas de presse et que chacun donne son numéro), on invite l'opposition, le Président du CIQ et les responsables des parents d'élèves. Vous verrez, au moment de la présentation, que, sur l'aspect architectural même si c'est affaire de goût, c'est assez bien fait.

Sur l'aspect environnemental, nouvelles normes, c'est très pointu, et sur l'aspect (ce qui m'a beaucoup intéressé) anticipation, c'est très bien aussi. Je vais vous citer de tête les proportions. Un certain nombre de classes est prévu par rapport aux besoins d'aujourd'hui, neuf classes ou quelque chose comme cela.

Marie-France ou Karine, vous complétez si je me trompe. Il y a d'ores et déjà la possibilité avec les locaux prévus d'en créer de nouvelles si le besoin s'en faisait sentir. Cela a été anticipé à ce stade du projet. Donnez le micro à Mme Caule pour qu'elle complète.

**Mme LEVY MOZZICONACCI.**- Je finis d'abord ma question. Pour quelle rentrée scolaire ce projet est-il prévu ?

**M. le Maire.**- 2017. Complétez Madame Caule et donnez-nous quelques éléments, notamment sur la salle d'évolution pour les petits.

**Mme CAULE.**- Le projet a été réévalué au fil de l'eau, au vu des besoins des rythmes scolaires. Les architectes ont bien sûr pris en compte ces nouvelles possibilités. On a pensé que les rythmes scolaires allaient durer, il y a donc une salle prévue à cet effet. On ne va pas casser pour, par la suite, agrandir. Ils ont travaillé dans la perspective des étapes restantes. Si tel n'était pas le cas, cette salle serait une salle jeunesse. Il y aurait même la possibilité d'avoir un centre aéré à l'intérieur de l'école. C'est une idée intéressante que l'on peut essayer de développer. De toute façon, on compte sur les professeurs des écoles pour trouver d'excellentes idées si l'étape prévue pour la salle d'évolution n'était pas maintenue. On vous engage à venir, c'est une école magnifique !

**M. le Maire.**- Merci, Madame Caule. C'est en effet un projet magnifique. C'est bien l'impression que j'ai eue quand j'y suis allé. J'invite chacun à regarder le coût du projet. Dire qu'il faut 10, 20, 50, 200 écoles... Regardez combien coûte de réaliser une école en respectant les

nouvelles normes ! Chacun comprendra que tout n'est pas possible partout et tout le temps.

**Le rapport n°15-27436/23 DIRCA est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15/27442/27 DDU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – SERVICE PROJETS  
URBAINS – Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
(PLUi) – Avis de la Ville de Marseille sur les propositions de la  
Communauté Urbaine Marseille Provence Marseille Provence  
Métropole concernant les objectifs poursuivis pour l'élaboration du  
PLU intercommunal et les modalités de la concertation.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, à la veille de la création de la métropole Aix Marseille Provence, MPM souhaite envisager l'élaboration d'un PLU Intercommunal qui permettra de fédérer l'ensemble des 18 communes autour d'un projet de développement partagé. La Commune de Marseille est sollicitée sur deux points par MPM : les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLU Intercommunal, les modalités de concertation avec la population (l'objet de la présente délibération) et les modalités de collaboration entre MPM et les communes membres pour l'élaboration du PLU Intercommunal. Ce sera l'objet de la communication suivante. Le calendrier d'élaboration de PLU proposé par le Président Teissier est le suivant :

- ↪ débat du PADD en octobre 2016
- ↪ arrêt du projet en décembre 2017
- ↪ approbation du PLUi mi-2019.

Dans le cadre de l'engagement de la procédure d'élaboration du PLUi, la Ville de Marseille est revenue sur les objectifs poursuivis et les

modalités de concertation. Concernant les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLU Intercommunal, MPM propose d'élaborer un projet de territoire autour des trois axes suivants :

↳ une ambition reposant sur l'affirmation et la valorisation d'une entité maritime forte

↳ un positionnement euro-méditerranéen et un cœur de métropole facilement accessible

↳ un équilibre reposant sur la valorisation des espaces naturels, développement communautaire réparti sur une identité et des potentialités communales, une articulation sur le développement urbain et la politique de développement.

Enfin, cet objectif passe par la promotion d'une qualité du cadre de vie et des espaces de vie mais également par le renforcement de la prise en compte de la santé, de la sécurité et du bien-être des populations.

Concernant les modalités de concertation, MPM propose d'associer les habitants, les associations locales et les personnes concernées en donnant accès au public à une information claire tout au long de la concertation, en la sensibilisant aux enjeux et aux objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet, en permettant au public de formuler ses observations, en organisant des réunions publiques. La concertation se fera au siège de la Communauté Urbaine et dans les 18 mairies des communes-membres, ainsi que dans les 8 Mairies de secteur de la Ville de Marseille.

Je vous remercie d'adopter ce rapport.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

**Le rapport n°15-27442/24 DDU est adopté à l'unanimité.**

**(2 abstentions : M. MENCHON et M. MAZET.)**

## **Rapport n° 15-27445/25 DDU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – SERVICE PROJETS  
URBAINS – Élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal  
(PLUi) – Avis de la Ville de Marseille sur les propositions de la  
Communauté Urbaine Marseille Provence Marseille Provence  
Métropole concernant les modalités de collaboration entre la  
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les  
communes membres pour l’élaboration du PLUi.**

Rapporteur : M. DJIANE.

Ce rapport présente le deuxième volet du PLUi. Il s'agit de se prononcer sur les modalités de collaboration et sur un calendrier entre MPM et les 18 communes membres. MPM propose la mise en place d'une conférence intercommunale associant les maires des 12 communes concernées. L'instance de gouvernance PLUi se réunira aux cinq étapes principales que vous trouverez détaillées dans le rapport et sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Les Conseils Municipaux seront amenés à se prononcer selon les modalités suivantes : préalablement à l'adoption de la délibération du Conseil Communautaire prescrivant le PLUi et définissant les objectifs et les modalités de la concertation publique, préalablement au débat sur les orientations générales du PADD en Conseil Communautaire, préalablement à l'arrêt du PLUi par l'organe délibérant de l'EPCI et, une fois que ce que dernier l'aura arrêté, préalablement à l'approbation du PLUi par l'organe délibérant de l'EPC. La Ville de Marseille donne un avis favorable à la proposition formulée ci-dessus et demande à MPM de bien vouloir prendre en compte l'organisation spécifique de la Ville en 8 Mairies de Secteur.

Je vous remercie d'adopter ce rapport.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Sans intervention de votre part, je sou mets ce rapport au vote.

**Le rapport n°15-27445/25 DDU est adopté à l'unanimité.**

**(1 abstention : M. MAZET)**

**Rapport n° 15-27457/26 DEEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN –  
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Gestion du jardin partagé  
Vaubannais – 6<sup>ème</sup> arrondissement – Approbation d'une convention  
d'occupation et d'usage avec l'association Avanti Vauban.**

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, située dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, plus précisément dans le quartier de Vauban, au 18, rue du Bois sacré, l'Association Avanti Vauban nous a fait part de son souhait d'assurer la gestion d'une parcelle d'un terrain municipal telle que le définit la charte des Jardins partagés marseillais. Ce projet serait, Monsieur le Maire (et sous votre mandature), le tout premier jardin partagé du 6<sup>ème</sup> arrondissement, un beau cadeau à ses habitants qui viennent de vous élire de la plus belle des façons en tant que Conseiller départemental. J'ajoute que le jardin partagé est un lieu ouvert sur le quartier réinventant les rapports entre voisins. Il facilite les rencontres entre les générations et les cultures et favorise les échanges d'expériences et de savoir-faire développant ainsi l'esprit de solidarité. La nature en ville est valorisée au sein de ces jardins qui sont également de véritables outils d'éducation à l'environnement et au développement durable. Sur proposition de Mme l'Adjointe aux Espaces Verts, il s'agit donc d'approuver, si vous le voulez bien, la convention d'usage précisant les modalités de mise à disposition par la Ville à titre précaire et révocable de la parcelle précitée d'une superficie de 324 m<sup>2</sup>. Je vous en remercie par avance.

**M. le Maire.-** Merci, Monsieur Franceschetti, pour le rapport et les propos que vous avez tenus. J'associe à ce dossier celui qui était Conseiller général du canton de Vauban jusqu'au 29 mars 2015, M. André Malrait. Ce dernier y a été très attentif, comme il l'a été à un autre jardin dont j'attends que le projet dont nous avons demandé la mise en œuvre sorte rapidement. Monsieur Franceschetti, je ne doute pas que vous y travaillez activement.

Y avait-il d'autres demandes d'intervention ?

**Mme PALLOIX.-** Monsieur le Maire, je suis d'autant plus satisfaite que les jardins partagés représentent un lien social. C'est le moyen pour certaines personnes de sortir de chez elles et de pouvoir partager. Cela me semble important, surtout dans un arrondissement plutôt enclavé.

J'aimerais dire - j'y tiens - que ce jardin partagé a une valeur sentimentale. Ce jardin a été réalisé en la mémoire de quelqu'un que je connaissais bien, très jeune, qui malheureusement nous a quittés après une lutte importante contre la maladie, que j'ai marié. Cela a pour moi un double sens. C'est la raison pour laquelle je tenais vraiment à vous remercier, Monsieur le Maire. Dans de tels quartiers, des quartiers populaires, avoir des jardins partagés est formidable. C'est intergénérationnel avec les anciens et les jeunes qui prennent le relais. Je me félicite de ce rapport.

**M. le Maire.-** Merci, Madame Palloix pour vos propos. Il suffit d'aller passer un moment, le samedi après-midi, dans ce jardin partagé, sur le terrain de boules, indifféremment à la salle paroissiale située en face de la jeunesse sportive de Vauban ou le terrain Julien Baudon, pour voir qu'à Vauban, la vie de quartier a encore un sens. C'est un endroit où il est impossible de ne pas être vrai.

Sans autre demande d'intervention, je soumetts le rapport aux voix.

**Le rapport n°15-27457/26 DEEU est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27529/27 DMLN**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME - SERVICE  
DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES – Attribution de  
subventions à l'association Yachting Club de la Pointe Rouge –  
Approbation des conventions – 3<sup>ème</sup> répartition – Budget Primitif  
2015.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, dans ce rapport, nous constatons à nouveau les ambitions de la Ville de Marseille en matière de politique sportive. Il est ici question d'attribuer des subventions pour un montant total de 35 000 € au Yachting Club de la Pointe Rouge, un club emblématique qui fait vivre et anime toute la rade marseillaise tant par ses compétitions internationales que par des manifestations ouvertes à tous, y compris aux personnes handicapées. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**Le rapport n°15-27529/27 DMLN est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15/28/04 FEAM**

**COMPTE D'EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL – Exercice 2014**

Rapporteur : M. DJIANE.

**M. le Maire.**- Monsieur Djiane, voulez-vous prendre ma place ? Je me retire provisoirement.

*(Sortie de M. le Maire*

**M. DJIANE.**- Mes chers Collègues, ce compte d'exécution comporte trois articles que nous allons les examiner les uns après les autres :

Article 1er



L'Article 1er entraîne deux votes. Par un premier vote, je vous demande d'approuver le total des mandats émis pour la Section de Fonctionnement qui s'élève à 1 254 388,17 €. Je vous demande donc de vous prononcer.

**Section de Fonctionnement : le total des mandats émis est adopté à l'unanimité.**

**(6 abstentions)**

Le deuxième vote concerne le total des mandats émis pour la section d'Investissement qui s'élève à 212 047,33 €.

**Section d'Investissement : le total des mandats émis est adopté à l'unanimité.**

**(6 abstentions)**

#### Article 2

Cet article appelle un vote pour approuver le montant des restes à réaliser pour la Section de Fonctionnement s'élevant à 124 890,04 €.

**Section de Fonctionnement : le montant des restes à réaliser est adopté à l'unanimité.**

**(6 abstentions)**

#### Article 3

Un premier vote doit approuver le montant des crédits disponibles pour la Section de Fonctionnement qui s'élève à 652 365,39 €.

**Section de Fonctionnement : le montant des crédits disponibles est adopté à l'unanimité.**

**(6 abstentions)**

Le deuxième vote concerne le montant des crédits disponibles pour la Section d'Investissement qui s'élève à 259 462,33 €.

**Section d'Investissement : le montant des crédits disponibles est adopté à l'unanimité.**

**(6 abstentions)**

Ceux qui veulent intervenir ont maintenant la parole.

**M. CANICAVE.-** Merci, Monsieur le Premier Adjoint, chers Collègues. On a voté article par article comme le veut la tradition. Je ne reviendrai pas sur le fond de ce compte administratif qui dépend d'un budget que cette équipe municipale n'a pas voté puisqu'il s'agit d'un budget précédemment voté. Je ferai néanmoins une remarque un peu technique, ce dont je vous prie de m'excuser. Nous vous disons à l'occasion du vote du budget que nous trouvons particulièrement insuffisant l'investissement de 2 € par habitant concernant les Mairies de secteur. Il me semble que vous partagez, sans pouvoir le dire, ce sentiment. Cette somme n'a pas évolué depuis des années. Cela fait une très faible marge d'investissement (environ 200 000 €) pour les Mairies de secteur.

Cependant, quand je regarde ce compte administratif, finalement, je me rends compte que c'est suffisant puisque nous disposons de 200 000 €, plus d'une réserve de l'année précédente de 250 000 €. Je ne donne pas tous les chiffres. En 2014 vous avez dépensé 45 % du total qui était à votre disposition, et je ne doute pas qu'ils ont été bien utilisés. Vous l'avez fait pour les plateaux sportifs, pour des réfections dans les écoles, du petit matériel et du mobilier urbain. Dans notre secteur, certains besoins auraient certainement justifié un peu plus de dépenses d'autant plus que, s'il est normal que l'on ne dépense pas 100 % du budget disponible puisqu'il faut en garder pour l'année suivante, ici, on est très loin de la tradition faisant qu'en gros, on dépense 70 % du budget affecté chaque année. Le budget était assez important et n'a pas été dépensé. Il faudrait que cette Mairie pense un peu à investir. Même s'il s'agit d'investissements modestes, pour les gens qui en bénéficient (les

espaces publics, les bâtiments publics ou les stades publics), c'est très important. Faire de tous petits travaux peut également améliorer le quotidien. Je tenais à faire cette petite remarque. Je continue à dire que 2 € par habitant, c'est insuffisant mais qu'il ne faudrait pas thésauriser sur le budget d'Investissement, ce qui pourtant a été le cas en 2014.

**M. DJIANE.**- Monsieur Canicave, je suis d'accord pour les 2 € Sachez que l'on a prévu des dépenses d'investissement importantes pour l'année prochaine. Il y a aussi des dépenses imprévues auxquelles il faudra faire face.

Sans autres interventions de votre part, je vous remercie.

*(Retour de M. le Maire.)*

**M. le Maire.**- Nous passons au rapport suivant.

### **Rapport n° 15-27510/27 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1<sup>ère</sup>  
répartition 2015.**

Rapporteur : M. VITALIS.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à mon tour de prendre la parole rapidement pour vous parler d'attribution de subventions à des associations d'intérêt social (on en compte 25 sur toute la Ville de Marseille) pour un montant de 77 800 €, montant assez important. Deux concernent notre secteur, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : « Les Paniers du Chabbat » que je connais bien et la « Fédération des Groupements Corses ». A noter (cela me semble important à souligner) qu'une somme de 700 € a été attribuée à une association des familles des victimes de la catastrophe aérienne de Yéménia en sus d'un acompte de 300 € déjà versé. Je vous remercie de bien vouloir voter ce rapport.

**M. le Maire.**- Merci. Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n°15-27510/29 DASS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27492/30 DVSCJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA  
JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de  
subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le  
cadre des temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015  
Approbation de dix avenants aux conventions d'objectifs.**

Rapporteur : Mme CAULE.

Monsieur le Maire, Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne la Délégation Générale Education Culture et Solidarité, Direction de la Vie Scolaire et des Crèches. Il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires dix avenants modifiant les conventions d'objectifs passées avec des associations pendant l'année 2014/2015 et d'autoriser le versement de subventions à huit associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du Temps d'accueil du vendredi soir. Je vous demande d'adopter ce rapport. Merci.

**M. MENCHON**.- Je profite de ce rapport en additif, que nous n'avons pas pu étudier en Commission, pour revenir sur la concertation d'étape. Aujourd'hui, les parents ne savent plus trop à quelle sauce ils vont être mangés. Alors que l'on parle de concertation, on aurait pu laisser un peu d'espace de respiration. Des propositions de certains parents consistaient à faire deux fois une heure et demie Bien entendu, comme l'opposition (socialistes, écologistes, front de gauche) y était favorable, cela n'a pas été proposé aux parents. Or, cela contribue à faire un clivage politicien là où devrait être mis en avant uniquement l'intérêt des enfants et familles.

Après une première concertation où n'apparaissait pas la possibilité de mettre l'étape entre midi et deux, le résultat n'a pas convenu, et les parents sont invités à se prononcer à nouveau sur des scénarios où l'on oublie, encore une fois, de proposer les deux fois une heure et demie. Il me semble que l'on n'a rien à craindre à proposer cette organisation en deux fois une heure et demie. Les parents sont libres de la refuser ou de l'accepter. En tout cas, tout ceci renforce l'idée que la majorité en place est sourde aux attentes des familles et qu'elle avance en terrain conquis avec ses 11,27 % de la population ayant voté pour elle. J'y reviens. En l'occurrence, nous avons des gens qui ne savent plus ce qui va se passer à la rentrée alors qu'ils ont déjà vécu une année terrible. Certains commençaient à s'habituer au dysfonctionnement du vendredi après-midi, et aujourd'hui ils sont dans l'incertitude. En termes de concertation, on aurait pu faire mieux !

**M. le Maire.**- Monsieur Menchon, il est tard et, en général, en fin de journée, je suis un peu apaisé mais, franchement, votre façon de vous exprimer sur ce sujet m'incite à une réponse un peu ferme ! Vous revenez pour la 40<sup>ème</sup> fois sur les résultats électoraux. Je vais donc être obligé de mettre les points sur les « i ». Dans votre canton, vous avez fait 10 %, Laure-Agnès Caradec, 65 % avec Didier Réault. Le résultat est clair, net et précis ! Plus d'un électeur sur deux s'est rendu aux urnes, ce qui vaut mieux que les sondages et les pétitions que vous utilisez d'habitude pour faire croire que les opinions minoritaires sont des opinions majoritaires. Et je ne cite pas mon score par charité chrétienne.

**Mme CARADEC.**- 70 % !

**M. le Maire.**- Merci, Madame Caradec. Si vous voulez reparler des municipales de l'année dernière, à part *Le Monde* et *Libération* qui pensaient que vous alliez gagner, les Marseillais vous ont répondu : ils nous ont donné six secteurs sur huit, et vous, vous en avez donné un au Front National pour que le déshonneur soit total.

Franchement, sur les résultats électoraux, on n'a aucune leçon à recevoir de votre part. C'est le point numéro 1.

Point numéro 2, concernant les rythmes scolaires, ceux qui ont été sourds, ce sont les membres du gouvernement qui ont imposé une réforme contre le corps enseignant, contre la majorité des parents et des élus locaux. Ils ont imposé cela par un décret car, de ce fait, ils évitaient à la fois un débat au Parlement (quand on se plaît à rappeler la démocratie participative, il faudrait commencer par respecter le Parlement et débattre des réformes au Parlement) et la censure du Conseil constitutionnel qui était certaine compte tenu du fait que l'on imposait de nouvelles charges aux Collectivités territoriales sans leur allouer les ressources allant avec, ce qui est pourtant une obligation constitutionnelle. Ceux qui ont été sourds ne sont pas les Marseillais mais votre ami (qui n'a jamais été élu au suffrage universel), M. Peillon. Bien ! Là aussi, on n'a pas de leçon à recevoir !

Les positions de la Ville de Marseille ont été successivement claires. D'abord, on a refusé la mise en oeuvre de la réforme car, de notre point de vue, cette dernière était mauvaise. Elle nous a été imposée. À partir de ce moment-là, on a fait la proposition du soutien scolaire : trois heures de français, de mathématiques et d'histoire. Franchement, compte tenu du niveau auquel sortent les enfants du CM2 dans les écoles publiques (partout en France, pas qu'à Marseille), le soutien scolaire n'était pas une mauvaise idée. Mieux vaut essayer de renforcer leurs connaissances de base plutôt que de leur apprendre la danse à pointe. Cela recueillait l'avis assez favorable de la majorité des parents. Par dogmatisme, par idéologie, le recteur sous les ordres de l'Education nationale a refusé cette proposition. Nous avons donc mis en place la réforme des rythmes scolaires, avec beaucoup de difficultés. Nous avons fait beaucoup d'efforts et beaucoup travaillé sur le terrain, en particulier sur les 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements. On ne vous a jamais vu. Vous avez

préféré accompagner des enfants de dix ans manifester à la sortie de la Mairie et dégrader des biens publics !

De notre côté, on a mis en place la réforme des rythmes scolaires. On a fait le choix du vendredi après-midi. Finalement, les parents s'étaient habitués au vendredi après-midi, tout le monde considérait que c'était bien, les enseignants évidemment s'y retrouvaient. Patatras ! Le recteur dit que cela ne peut se faire le vendredi après-midi sans en donner la vraie raison. Nous sommes donc obligés de modifier nos batteries à nouveau. Nous proposons soit le mardi soit le jeudi, selon les arrondissements, pour éviter de multiplier les recrutements pour les associations en charge d'étapes, qui ont été choisies par la Municipalité. Si les parents (c'est leur liberté) refusent majoritairement cette proposition-là, le recteur prendra à nouveau ses responsabilités. Il dira ce que doit être la réforme des rythmes scolaires pour l'année prochaine et nous nous y plierons. Nous avons toujours fait nos choix et nous les avons appliqués. Ceux qui ont été sourds sont ceux qui ont imposé une réforme contre l'avis des intervenants, pas nous. (*Applaudissements*).

Merci de m'applaudir Monsieur Menchon, je vois que j'ai réussi à vous convaincre.

Je vous propose de voter le rapport.

**Le rapport n°15-27492/30 DVSCJ est adopté à l'unanimité.**

**(4 Abstentions : M. CANICAVE, M. MENCHON, Mme PALLOIX, Mme LEVY MOZZICONACCI)**

**Rapport n° 15-27504/31 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE –  
Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur  
des Seniors – 1<sup>ère</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : Mme COHEN.

Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un rapport concernant des subventions données en faveur des associations oeuvrant pour les Seniors de notre arrondissement. Il s'agit de l'Institut de Gérontologie Sociale située dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, pour un montant de 3 000 €. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**Le rapport n°15-27504/31 DASS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27506/32 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE –  
Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine –  
1<sup>ère</sup> répartition 2015**

Rapporteur : Mme OURET.

Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne des attributions de subventions à des associations d'Animation Urbaine. C'est la 1<sup>ère</sup> répartition 2015. Il est proposé à ce Conseil d'arrondissements d'approuver des subventions d'associations d'Animation Urbaine pour notre secteur correspondant aux « Trottoirs de Marseille » qui promeuvent le tango à Marseille. Cette subvention s'élève à 2 000 €. Cette association se trouve rue de Lodi.

**M. le Maire.**- Je propose que ce Conseil d'arrondissements approuve ce rapport, à condition, Madame l'Adjointe, qu'en tenue, vous nous fassiez une démonstration. (*Rires*)

**Le rapport n°15-27506/32 DASS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27536/33 DGAPM**

**DELEGATION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE  
DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE –  
Attribution d'une subvention.**

Rapporteur : M. VITALIS.



Il est proposé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'association « Union pour les oeuvres des amis de l'Abbé Fouque » pour l'aide à la création d'un ouvrage sur sa spiritualité afin de mieux faire connaître la figure particulièrement historique de cet homme qui fut un précurseur de l'action sociale. Merci de voter ce rapport.

**M. le Maire.**- Sans intervention de votre part, je mets le rapport au vote.

**Le rapport n°15-536/33 DGAPM est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 15-27452/34 DVSCJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA  
JEUNESSE –Contrat Enfance Jeunesse et Objectifs Jeunes –  
Financement 2015 des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des  
Accueils de Jeunes et des Ludothèques engagés dans une action  
Démarche Qualité – 2<sup>ème</sup> répartition 2015.**

Rapporteur : Mme OURET.

Monsieur le Maire, chers Collègues, il est proposé d'approuver le financement des ALSH s'inscrivant dans une démarche qualité. Sont concernées sur notre Secteur les associations suivantes : « CAJL », « Mer et Colline », « Roy d'Espagne », « Saint-Giniez » et « APIS ». Je vous remercie.

**Le rapport n°15-27452/34 DVSCJ est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 15-27492/35 DS**

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux  
associations sportives – 2<sup>ème</sup> répartition 2015 – Approbation de  
convention – Budget primitif 2015**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, dans ce rapport, il est question d'approuver la deuxième répartition 2015 de l'attribution de subventions aux associations sportives dont je cite les principales : l'ASPTT, Les 10 kilomètres de la Provence, le Sporting Club de Montredon et le Trophée Massalia. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**Le rapport n°15-27146/35 DS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27533/36 DS**

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS –  
DIRECTION DES SPORTS – Convention de Délégation de Service  
Public n° 14/04233 pour la gestion de l'exploitation du Centre  
Equestre Marseille-Pastré – Approbation de l'avenant n° 1 relatif au  
transfert de la convention à la SARL LS PASTRE - Approbation de  
l'avenant n° 2 relatif à la correction d'erreurs matérielles dans  
l'annexe n° 11 concernant la grille tarifaire des activités de service  
public.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Le 15 décembre dernier, le Conseil Municipal a qualifié l'association UCPA comme délégataire de service public pour la gestion du Centre Equestre Marseille Pastré. Il était convenu qu'une société soit dédiée pour administrer le centre équestre. C'est l'association « LS Pastré - Loisirs Sportifs Pastré ». Le deuxième point concerne la rectification d'une erreur matérielle concernant les tarifs sur la grille proposée. Je vous demande d'approuver ce rapport. Merci.

**Le rapport n°15-27533/36 DS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27524/37 DMLN**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME - SERVICE**

**DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES – 1<sup>ère</sup> répartition – Budget Primitif 2015.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une demande de subvention pour l'association Massilia Sub dont le budget de fonctionnement pour l'année s'élève à 12 700 €. Il s'agit d'une action de 700 € pour laquelle on nous demande une subvention de 500 €.

**Le rapport n°15-27524/37 DS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27507/38 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des  
Droits des Femmes – 1<sup>ère</sup> répartition.**

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI.

**M. le Maire.-** Je précise que vous vous substituez à Mme Vannucchi, et que vous n'êtes pas concerné par SOS Femmes.

**M. FRANCESCHETTI.-** En effet. Vous avez bien fait de le préciser ! Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, oeuvrent en faveur des droits des femmes. Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2015 d'un montant de 12 500 € est soumise à votre approbation. Il est proposé une première répartition. Notre secteur est concerné uniquement par SOS Femmes dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement pour 6 000 €. La convention est annexée au présent rapport. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. Je vous remercie.

**M. le Maire.-** Merci Monsieur Franceschetti. C'est l'occasion également de remercier Nora Preziosi, l'Adjointe en charge de cette délégation à la Mairie Centrale, qui siège dans notre Conseil et qui est

toujours très attentive aux demandes que je forme pour les associations du secteur, y compris quand, suite à un désengagement d'autres Collectivités territoriales, certaines associations (par exemple cours Julien ou ailleurs) souffrent. On essaie de donner un coup de main. On ne peut pas tout donner mais on essaie de faire l'effort et Mme Preziosi est toujours très attentive. C'est l'occasion de la remercier.

Y a-t-il des demandes d'intervention. Si tel n'est pas le cas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n°15-507/38 DASS est adopté à l'unanimité.**

### **Rapport n° 15-27493/39 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET E LA SOLIDARITE – SERVICE  
DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION -  
Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte  
contre l'Exclusion et d'Intégration – 1<sup>ère</sup> répartition.**

Rapporteur : M. VITALIS

Ce rapport concerne l'attribution de subventions de solidarité de lutte contre l'exclusion et l'intégration. Il nous est donc proposé de procéder à une 1<sup>ère</sup> répartition de subventions au titre des crédits de 2015 pour un montant de 315 000 €. Cela représente 25 associations dont quatre sont sur notre secteur, plus exactement dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : l'Association Marseillaise des Missions du Midi, L'équipe Saint-Vincent Marseille, Foyer de la Trinité et Marseillais Solidaires Morts Anonymes. Il y a également quatre autres associations que vous trouverez dans votre rapport. Il s'agit de compléments de subventions. Je vous demande de voter ce rapport.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur Vitalis, ainsi qu'aux signataires de ce rapport à la Mairie Centrale, M. Méry, qui siège dans notre Conseil d'arrondissements, qui est présent ce soir mais qui a naturellement laissé

l'excellent Gérard Vitalis présenter ce rapport avec son talent habituel et une synthèse peu coutumière. Sans demande d'intervention de votre part, je sou mets le rapport au vote.

**Le rapport n°15-493/39 DASS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27513/40 DSG**

**DELEGATION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL – Organisation de l'UEFA EURO 2016 - Approbation du lancement de l'opération Zone Officielle des Supporters.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille et son nouveau stade Vélodrome qui fait sa fierté a été retenue comme « ville hôte » pour l'Euro de football 2016. Il est question ici de proposer au Conseil d'arrondissements d'approuver le recours à un prestataire extérieur pour la réalisation de l'opération Zone Officielle des Supporters, conception, aménagement et exploitation de ces espaces.

**M. le Maire.-** Merci. Je donne une précision sur ce rapport. Il y a eu beaucoup de discussions sur l'allocation de ce que l'on appelle « la Fan Zone ». Je ne savais pas ce que c'était jusqu'à ce qu'on me l'explique. Il s'agit en fait de la zone dans laquelle sont accueillis les supporters avant et après le match, voire ceux qui sont dans la ville mais qui ne peuvent pas assister au match. J'ai beaucoup plaidé pour que cette Fan Zone ne se situe pas sur les plages du Prado et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, des raisons d'intérêt général car il me semble que c'est plus au coeur de la ville que devait se situer la Fan Zone. On a créé autour du J4 et du Vieux-Port la plus grande place d'Europe, une très grande zone piétonnière à cet effet. De surcroît, les commerçants du centre-ville méritaient, après avoir tant souffert, d'être soutenus et encouragés.

Par ailleurs, s'agissant des manifestations sur les plages du Prado, je suis tout prêt à les autoriser, à donner un avis favorable le plus possible, car il faut de l'animation sur ces plages du Prado (ce n'est pas qu'une place pour M. Mélenchon) à deux conditions essentielles : pas de musique après 22 heures et qu'on limite au maximum l'offre commerciale associée aux manifestations pour que les commerçants de l'Escale Borély, de la place de l'Amiral Muselier et tous les commerçants du secteur ne voient pas des milliers de gens devant eux sans en profiter parce qu'une offre commerciale est associée à la manifestation.

C'est le principe adopté pour toutes les manifestations. Choix a été fait du J4 pour la Fan Zone. Cela me va très bien. À la demande du Ministère de l'Intérieur lui-même pour les très gros matchs, le jour où il y aura un très grand nombre de supporters en dehors du stade (20, 30 ou 40 000), on nous a demandé la possibilité d'installer une sorte de zone annexe avec un écran géant sur les plages du Prado. Cela ne serait pas *stricto sensu* la Fan Zone avec le village de l'UEFA, les commerces, etc. Telle a été ma position et le choix définitif réalisé. Vous êtes ainsi parfaitement informés. Sans demande d'intervention, je sou mets le rapport au vote.

**Le rapport n°15-27513/40 DSG est adopté à l'unanimité.**

**(1 abstention : M. Menchon.)**

#### **Rapport n° 15-27547/41 DVSCJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA  
JEUNESSE - Approbation du Projet Educatif Territorial de la Ville de  
Marseille.**

Rapporteur : Mme CAULE

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne la Délégation Générale Education Culture

et Solidarité. Il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver le Projet Educatif Territorial de la Ville de Marseille afin de donner une plus grande visibilité et une meilleure cohérence à la démarche municipale en faveur des écoliers marseillais. Le PEDT permet à notre Collectivité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. C'est pourquoi je vous demande de voter ce rapport.

**Mme LEVY MOZZICONACCI.-** Je dirai un petit mot même si je n'ai pas souhaité intervenir précédemment alors que je partageais tout à fait l'avis de M. Menchon. Aujourd'hui, il faut être positif dans le sens où, soit par conviction soit par obligation, on va arriver (je reprendrai les propos de M. le Recteur) à mettre un projet et une activité périscolaire dans cette Ville. Qu'on le veuille ou pas, on y arrivera. Néanmoins, concernant ce PEDT que l'on vient d'avoir (pour lequel il m'est donc difficile de me prononcer même si j'ai fait l'effort de le lire rapidement), on se rend compte aujourd'hui que ça n'est pas un vrai PEDT. Un PEDT est un projet devant permettre d'être évalué. On n'est pas dans un cadre mais dans de grandes lignes. Ça n'est pas grave, j'ai tendance à être très optimiste. On fait un travail, on est sur le bon chemin, cela prendra du temps mais on y arrivera. Je suis très contente de voir apparaître ce que l'on peut appeler « un projet » même s'il est vide actuellement. On va essayer d'en travailler le fond. Voilà ce que je souhaitais dire aujourd'hui mais je m'exprimerai, vous le savez, au Conseil Municipal le 13 avril.

**Mme PALLOIX.-** La dernière fois, je n'ai pas participé au vote car je trouvais justement que c'était un peu en avance puisque l'on n'avait pas encore de projet réel. Vous m'aviez répondu, c'est dans le compte-rendu : « *Il vaut mieux être en avance maintenant, sinon on va prendre du retard.* ». Cependant, avec celui-là, je ne sais pas où nous sommes exactement. Madame Lévy-Mozziconacci vient de le dire, j'espère que les parents voient quelque chose car, personnellement, je ne vois rien ! On avait indiqué que la situation du mercredi matin était catastrophique. Il y avait quand même à la fois des critiques et des contre-

propositions. Je n'arrive pas à savoir aujourd'hui où nous en sommes. À un moment donné, la Mairie a mis la pression en disant : « *Soit vous prenez ça, soit on repart comme avant* ». Franchement, soyons sincères avec nous : qui connaît vraiment le projet que l'on va voter ? Je ne le sais pas et je vais voter contre ce papier qui ne me dit absolument rien.

**M. MENCHON**.- Je vais également voter contre le rapport. Il n'y a aucune raison de passer ce projet en urgence. Il y manque une annexe. On ne peut pas s'exprimer sur un sujet aussi douloureux pour la population marseillaise.

**M. le Maire**.- Je soumetts le rapport au vote.

**Le rapport n°15-547/41DVSCJ est adopté à la majorité.**

**(1 abstention : Mme NOSTRIANO.**

**4 contre : Mme PALLOIX, Mme LEVY MOZZICONACCI, M. MENCHON, M. CANICAVE.)**

#### **Rapport n° 15-27547/42 DAC**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE CULTURELLE – Attribution de  
subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2015 aux  
associations culturelles – 2<sup>ème</sup> répartition – Approbation des  
conventions et des avenants aux conventions de subventionnement  
conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.**

**Rapporteur : M. DETAILLE**

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver la répartition de subventions en faveur de très nombreuses associations culturelles pour un montant de 13 106 600 € dont le détail vous est transmis très précisément par secteur d'activité dans le rapport joint. Je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.



**Le rapport n°15-27511/42 DAC est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27559/43 DEEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aménagement de la place de  
l'Amiral Muselier et de la place de l'Honnêteté dans le 8<sup>ème</sup>  
arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de  
l'autorisation de programme.**

Rapporteur : M. DJIANE

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, lors de la réalisation du projet de l'aménagement de la place de l'Amiral Muselier et de la place de l'Honnêteté, des défauts d'étanchéité ont été constatés dans la zone de bureaux implantés sous la place de l'Honnêteté. La reprise de cette étanchéité est à la charge de l'opérateur privé. Cependant, pour pouvoir la réaliser, il est nécessaire de procéder au préalable à l'enlèvement des terres recouvrant la dalle, de protéger et gérer les accès aux riverains et de remettre en place les matériaux adaptés au revêtement de surface. Afin de permettre la réalisation de ces prestations supplémentaires, il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver une augmentation d'autorisation de travaux de 320 000 € portant le montant total de l'aménagement des deux places à 2 200 000 €.

**Le rapport n°15-27559/43 DEEU est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 15-27152/44 DAC**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – SERVICE DES  
BIBLIOTHEQUES - Approbation du principe de l'acquisition d'une  
bibliothèque de plage – Approbation de l'affectation de l'autorisation  
de programme pour l'acquisition d'une bibliothèque de plage.**

Rapporteur : M. DETAILLE

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, c'est un bien joli rapport avec la saison qui arrive. Il émane de la Délégation Générale Education Culture et Solidarité, Direction de l'Action Culturelle et Service des Bibliothèques. Il est proposé au Conseil d'arrondissement d'approuver le principe d'acquisition d'un équipement complet d'une bibliothèque de plage pour la plage du Prado. Sachant que ces outils pourront aussi être utilisés pour les parcs, le métro et autre lieux de passage. Le coût de ce lieu de passage est de 12 000 € sachant qu'une aide de l'Etat de 9 600 € sera sollicitée, qui représente 80 % du coût total de cette opération sympathique. Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir voter ce rapport ensoleillé.

**Le rapport n°15-152/44 DAC est adopté à l'unanimité.**

Je porte maintenant à votre information, en application de l'article 2511-24 du Code général des Collectivités Territoriales, la création des Comités d'Initiative et de Consultation des Arrondissements, plus vulgairement appelés « CICA », afin de favoriser la participation des associations à la vie municipale. Des CICA relatifs aux thématiques suivantes seront créés sur notre Mairie de secteur :

- Culture Environnement Cadre de vie
- Santé et Sport
- Urbanisme
- Solidarité Intergénérationnelle.

Ils travailleront en lien avec les élus concernés dont les délégations correspondent à ces problématiques étant précisé que l'Adjointe en charge des CICA eux-mêmes est Mme Martinod. À ce jour, l'association GAMESUD de protection de la nature et de défense de l'environnement a demandé à participer au CICA par courrier du 5 novembre dernier. Les autres associations qui souhaiteront y participer en feront la demande.

Pour les plus anciens qui comprendront facilement, et les élus entrés dans ce Conseil en 2014 l'apprendront, j'ai repris à l'identique la façon dont cela se fonctionnait précédemment. En réalité, si cela vient un peu tardivement, c'est que je croyais qu'il n'y avait pas nécessité de le recréer en quelque sorte, qu'il s'agissait juste d'une information, sans avoir besoin d'une délibération. Il me semblait donc que l'on pouvait poursuivre. On m'a répondu que ça n'était pas le cas et qu'il fallait porter l'information à la connaissance du Conseil d'arrondissements, ce que je fais à l'instant. Nous recréons les CICA tels qu'ils existaient précédemment, sans aucun changement. Toutes les associations qui veulent y participer pourront le faire. On appliquera la loi. Une fois par trimestre (quelque chose comme ça), les membres du CICA viendront au Conseil d'arrondissements et, à l'issue de la délibération des rapports classiques, et pourront poser leurs questions en présence de tous les élus d'arrondissements qui siégeront ces soirs-là, majorité et opposition, de la même façon que cela fonctionne depuis 17 ans.

Telle est l'information que je souhaitais vous porter. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**M. MENCHON.**- Nous en avons parlé à la Commission. J'ai signalé que le CICA s'était réuni une première fois depuis le début de votre mandature. Je posais la question de la présence des élus de l'opposition à ces réunions, du moins de l'invitation qui pourrait avoir lieu. Pour la création du CICA, aujourd'hui, je souhaite savoir ce que deviennent les anciennes associations qui en faisaient partie. Ont-elles été informées de l'obligation ou pas de candidater à nouveau pour figurer parmi les membres de ce CICA ? Ont-elles été suffisamment informées ? Prenez-vous l'engagement d'inviter l'opposition à ces réunions ?

**M. le Maire.**- Je ne prends aucun engagement, surtout quand ils me sont demandés de cette façon-là, c'est-à-dire désagréable. Franchement, ici, on laisse parler tout le monde. Quand on siégeait, nous, dans des mairies d'opposition, par exemple, à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup>

arrondissements, entre 2008 et 2014, on n'était pas traité de la même façon que vous l'êtes ici ! Je tiens à vous le dire en vous rappelant que vous avez été élu sur la liste de M. Mennucci.

Concernant le CICA, aucune réunion du CICA ne s'est tenue depuis les élections de mars 2014. Il y a eu une invitation de l'Adjointe en charge du CICA - elle en a bien le droit - aux responsables des différentes commissions du CICA précédent de venir la rencontrer. Si cela ne vous plaît pas, c'est dommage mais cela ne changera pas. Concernant le CICA lui-même, il sera convoqué, ici, une fois par trimestre. Ils poseront donc leurs questions en présence des élus d'opposition, ainsi que cela fonctionne depuis 17 ans, ainsi que cela fonctionne d'ailleurs dans les autres Mairies de secteur, du moins celles qui l'ont recréé depuis 2014 puisque nous sommes seulement la deuxième Mairie à le faire, opposition comprise.

Les associations doivent effectivement faire part de leur désir de participer au CICA. Je souhaite (je le dis pour l'Adjointe et Mme le Secrétaire Général) que les associations anciennement membres du CICA soient informées de la création du CICA dans la nouvelle mandature et de la nécessité de faire connaître leur volonté d'y participer.

Avant de donner la parole à ceux qui souhaitent faire diverses interventions, je précise que, conformément à l'engagement que j'avais pris, car il m'avait été demandé de façon courtoise par Mme Palloix, et cela me paraissait pertinent (je l'avais dit à l'époque et nous avons pu le mettre en place), les rapports qui passeront au Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de ce vendredi et qui concernent notre secteur ont été joints en annexe à votre dossier, différents rapports sur lesquels vous aurez le loisir d'intervenir, si vous le souhaitez, à chaque Conseil d'arrondissements. Nous reproduirons à chaque Conseil d'arrondissements cette méthode qui participe de l'information et de la transparence générale. Nous sommes la première

Mairie à mettre cela en place grâce à la suggestion de Mme Palloix que j'ai eu grand plaisir à suivre.

**M. MENCHON.-** Concernant le rapport 44 portant sur la navette de la Pointe Rouge, la modification des fréquences et des horaires fait qu'aujourd'hui, cette navette ne peut plus servir aux personnes venant travailler dans notre quartier. De fait, avec cette nouvelle organisation temporelle, cette navette ne va plus servir qu'au tourisme et c'est un peu dommage. Elle venait compléter un dispositif de transport en commun plutôt intéressant et sympathique.

**Mme PALLOIX.-** Au-delà de ce que vient de dire Hervé, il y a ce problème mais aussi le problème que les navettes maritimes seront dans un espace plus court, puisqu'elles vont débiter au mois de mai pour finir à la mi-septembre. Il faut aussi ajouter le tarif de 5 € pour ceux qui ne sont pas abonnés. Pour une famille de quatre personnes, cela fait cher le petit voyage.

Enfin, pour nous, dans notre secteur en particulier, je dois souligner, et, Monsieur le Maire, vous étiez présent à l'Assemblée Générale du CIQ des Goudes, que les habitants des Goudes, y compris le CIQ des Goudes, ne sont pas du tout favorables à la navette maritime. Certaines personnes veulent absolument la navette, et je me tourne vers les gens concernés, d'autres ne la veulent pas. Il est compliqué de comprendre ce que l'on veut faire de la navette de la Pointe Rouge aux Goudes. Pour moi, cela devient une « navette balade » et non plus une navette intégrée à la RTM, c'est-à-dire un transport en commun collectif (c'est la continuité territoriale) comme c'était le cas au départ. Pendant des années, on s'est battu pour avoir cela, avant tout pour les Marseillais et les Marseillaises. C'est encore mieux si les touristes peuvent l'utiliser mais c'est d'abord pour les Marseillais et les Marseillaises. Cela avait été fait dans le but de désengorger les voies terrestres. Je sais que vous n'étiez pas trop « chaud » pour cela.

**M. le Maire.**- Ah si ! Chaud bouillant même !

**Mme PALLOIX.**- Pas l'ex-Maire. La première expérience, qui date maintenant de trois ans, a vraiment été concluante. Après, on parle de coûts. Dans ce cas, on peut en revenir à la RTM. Tous les services publics ont un coût. Cependant, quand on parle de service public, on parle surtout d'efficacité et de service rendu aux personnes qui les utilisent. Apparemment, à la Communauté Urbaine, il est demandé le retrait de ce rapport. J'ai un doute sur l'efficacité de ce que l'on est en train de mettre en place. Je me demande si vraiment cela va servir aux Marseillais et aux Marseillaises.

**M. le Maire.**- Nous avons donc noté que, vous, qui avez été à l'initiative des navettes maritimes, vous ne vouliez pas son extension. Vous auriez pu commencer par constater que nous avons tenu notre engagement de campagne. En effet, pendant la campagne des élections municipales, on n'a pris personne en traître, y compris mes amis nombreux des Goudes. Nous avons annoncé que nous avions pour projet l'extension de la navette maritime vers les Goudes. Vous dites que le CIQ est contre, je connais suffisamment le Président et l'ensemble des membres du Bureau du Conseil d'Administration du CIQ des Goudes pour vous dire que ça n'est pas aussi simple que cela. Ils ont un certain nombre de craintes, des craintes que tous ceux vivent dans un petit paradis ont, c'est-à-dire d'être envahis par des gens qui ne respecteraient pas le petit paradis. Si on les rassure sur ce point-là, ils sont tout à fait disposés à envisager favorablement la navette des Goudes. D'ailleurs, dans le CIQ, il y aussi des commerçant qui sont évidemment, et pour cause, favorables à la création de la navette des Goudes. Je précise par ailleurs que l'étude de l'AGAM à propos de la circulation sur le littoral sud était également favorable à l'extension du processus de navette maritime. Nous tenons donc notre engagement de campagne, nous allons dans le sens d'une réduction de la circulation sur la route du littoral sud. Tout cela (vous avez le droit d'être d'un avis contraire) nous paraît aller dans le bon sens. Me

concernant, je remercie le Président Teissier de nous avoir permis de tenir notre engagement de campagne.

S'agissant du tarif, tout est affaire d'arbitrage. Les navettes maritimes, et je vais citer les chiffres même si je peux me tromper à quelques centaines d'euros près, Pointe Rouge d'un côté et Estaque de l'autre, avant même la prolongation jusqu'aux Goudes, causaient un déficit de 3 à 4 M€ par an. Guy Teissier dit qu'il faut les maintenir, et même prolonger pour les Goudes mais on ne peut pas perdre autant d'argent. Il faut en perdre un peu moins. Pour ce faire, on réduit un peu les plages horaires et on modifie les tarifs. Je dis les choses très clairement (vous avez, là aussi, le droit de ne pas être de mon avis), cela ne me choque absolument pas que les touristes qui voudront utiliser ce moyen de transport paient 5 € pour la traversée. Quand ils sont en vacances, ils peuvent payer 5 € un moyen de découverte ludique de notre baie. C'est toujours moins cher que les croisières offertes par des sociétés privées. Vous parlez de la RTM. Ceux qui utilisent couramment les transports marseillais (métro, bus ou tramway) pourront utiliser ce moyen de transport gratuitement. Cela me semble être d'un parfait équilibre compte tenu des objectifs poursuivis.

Voilà sur ce dossier qui concernait la Communauté Urbaine. Comme quoi nous avons eu, vous et moi, une bonne idée puisque cela permet un débat complet.

Passons maintenant aux questions diverses. Monsieur Franceschetti a la parole.

**M. FRANCESCHETTI.**- Merci. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'aimerais juste donner une information à noter dans vos agendas du 23 mai pour une opération que vous nous avez demandé de fédérer, le nettoyage du littoral sud, avec des opérations qui, par le passé, étaient plutôt ponctuelles avec Callelongue, etc. Aujourd'hui, par votre pulsion, on va essayer de fédérer tout le littoral sud à partir de la Pointe

Rouge jusqu'aux Goudes, Callelongue, Marseillevyre et, pourquoi pas, Cap Croisette avec les CIQ, les associations, les étudiants et les clubs nautiques. Beaucoup de monde a déjà répondu présent. C'est donc le 23 mai. J'espère qu'un « paquet d'élus » sera avec nous, et que l'on pourra se dispatcher sur toutes les plages. Des cabanoniers veulent aussi s'y mettre. Je voulais donc vous informer sur l'initiative de la Mairie de Bagatelle. C'est le matin du 23 mai et on ne vient pas juste à la fin pour la sardinade que nous organiserons. Merci pour votre attention.

**M. le Maire.-** Merci, Monsieur Franceschetti, pour cette initiative, et merci aux Présidents des CIQ du littoral sud qui ont bien voulu s'y associer. Merci à celle qui est restée jusqu'à maintenant, Mme Josette Chanou, Présidente du CIQ de la Pointe Rouge, et merci à la Présidente de la Fédération du 8<sup>ème</sup> arrondissement que nous aurons plaisir à accueillir en bottes et ciré pour participer avec nous au nettoyage du littoral sud. Je ne viendrai que pour la sardinade car j'ai des obligations avant, sinon, bien sûr, je serais venu dès le matin ! (*Rires*)

**Monsieur FAHRI.-** Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous signale deux manifestations et deux invitations allant bien dans le sens « Marseille 6&8 Terre d'Entreprises » : d'une part, le lundi 13 avril, nous signons une charte de partenariat avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat des Bouches-du-Rhône. Rien que sur le Secteur du 6/8, cela représente près de 2 500 entreprises qui seront nos partenaires. D'autre part, nous renouvelons pour la deuxième année consécutive, l'opération « Jobs d'été » qui propose des emplois, des jobs saisonniers mais aussi des CDD et des CDI à tous les jeunes du Secteur. Cette année, avec la présence de très nombreuses entreprises, bien plus que les années précédentes, nous aurons une fréquentation entre 1 500 et 1 800 jeunes. Nous aurons trois fois plus d'emplois à proposer que de jeunes qui viendront à cette manifestation.



**M. le Maire.**- Monsieur Fahri, je vous remercie et c'est pour moi l'occasion de vous remercier publiquement pour le travail que vous faites dans votre délégation. Très souvent la Délégation de l'Emploi dans les Mairies de secteur est un titre comme ça. Vous avez suivi mes directives en faisant de cette Mairie une véritable terre d'entreprises. Nous avons déjà passé une convention avec la CGPME, aujourd'hui, avec la Chambre des Métiers. Vous vous consacrez également personnellement à recevoir tous les demandeurs d'emploi qui en font la demande ici. Vous ne vous contentez pas d'envoyer une lettre aux Directeurs des Ressources Humaines de la Ville ou d'autres Collectivités pour que quelqu'un d'autre donne une réponse négative. Vous analysez la personnalité de chacun et, dans de nombreux cas (même si je ne veux pas citer de proportion), un cas sur deux, vous trouvez une solution pour les personnes qui viennent réclamer. Franchement, je vous remercie. *(Applaudissements)*

Monsieur Vitalis, vous vouliez terminer ?

**M. VITALIS.**- Oui.

**M. le Maire.**- Je commence à être à court de formule pour présenter votre dernière intervention dans les Conseils d'arrondissements.

**M. VITALIS.**- Michel, ce que tu fais est vraiment bien. *(Rires)*  
Je le dis à titre personnel.

Pour la 20<sup>ème</sup> année, j'aurai le plaisir d'organiser « 1 000 chœurs pour un regard » au profit de la recherche médicale sur les maladies de la vue et, pour la 3<sup>ème</sup> année, à la basilique du Sacré Cœur, avec quatre chorales (le titulaire de l'orgue de la basilique de Notre-Dame de la Garde et l'orgue de la basilique du Sacré Cœur). Ce sera une très belle soirée à laquelle vous êtes tous invités. Conviez tous vos amis, tous les gens que vous connaissez pour cette belle cause. Je n'en dirai pas plus. Bonsoir à tous !

**M. le Maire.**- Monsieur Vitalis, vous allez m'autoriser pour une fois à terminer moi-même. J'annonce que, ce samedi, le 11 avril, à 14 heures 30, parc Borély aura lieu le carnaval de Marseille organisé par l'Adjointe en charge de cette délégation, Mme Nora Preziosi, avec la participation de toutes les Mairies de secteur, notamment la nôtre qui a dû beaucoup travailler à la préparation de son char - n'est-ce pas, Madame Ouret - qui, je l'espère sera le plus beau, en tout cas aussi beau qu'il l'était l'année dernière. Vous êtes donc tous cordialement invités à participer à cette belle manifestation populaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je vous remercie.

*La séance est levée à 21 heures 15.*